

hermenches Magazine



No 02 - Juin 2026

INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Plusieurs événements sont programmés ces prochaines semaines

Entre assermentations des autorités municipales et communales, inaugurations, apéritifs ou autre concert, les habitants de la commune pourront participer à de nombreux moments d'échanges et de partages conviviaux durant les prochaines semaines.

Nous vous attendons nombreux lors de ces événements qui, pour certains, marqueront un tournant dans l'histoire du village.

La Municipalité



AGENDA EVENEMENTS 2026

Séances de Municipalité

Les séances de la Municipalité se tiennent toutes les 2 semaines.

Conseil général

Mercredi 17 juin à 20h00 au battoir

Assermentation des autorités

Jeudi 18 juin à 19h00 au battoir

Fermeture estivale - administration

Du lundi 17 au lundi 31 août 2026

Diffusion du 2ème match de la Nati

Suisse – Bosnie-Herzégovie
Jeudi 18 juin à 21h00 au battoir

Inauguration du Pont des Cassettes

Vendredi 19 juin à 18h30 au pont

Concert Union Instrumentale Moudon

Mardi 23 juin à 20h00 au battoir

Visite du réservoir des Esserts

Mercredi 24 juin à 19h00 à Villars-Tiercelin

Apéritif estival canadien

Vendredi 10 juillet dès 19h00

Lundi 20 juillet dès 19h00

Lundi 10 août dès 19h00

Jeudi 20 août dès 19h00

Fête du 1er août

Samedi 1er août à 18h30 au battoir

40ème Tir du 1er août

Plusieurs dates en juillet au stand

Inauguration de la place récréative

Samedi 22 août à 13h30 à la place

INFORMATIONS COMMUNALES

Municipalité 2026 - 2031

Nous vous présentons la répartition des dicastères pour la nouvelle législature. La Municipalité se réunira toutes les deux semaines le mardi soir.

Pour votre information, aucun dossier ne peut être traité en urgence. Vos demandes doivent être transmises à l'administration communale soit par courrier à la Rue du Village 30 ou par mail à admin@hermenches.ch. Une réponse vous sera systématiquement donnée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité

FONCTIONS	PRENOMS / NOMS	DICASTERES 2026 - 2031
Syndic	Sylvain Crausaz T. 078 628 02 82 sylvain.crausaz@hermenches.ch	Administration générale Epuración Réseau d'eau Gaz Swisscom Déchets carnés
Vice - Syndic	Patrick Cosandey T. 079 353 84 53 patrick.cosandey@hermenches.ch	Urbanisme Police des constructions Routes Déchets Eclairage public SDIS
Municipale	Nathalie Ischer T. 079 693 53 20 nathalie.ischer@hermenches.ch	Forêts Sécurité sociale / Oasis Cimetière Cohésion villageoise Paroisse
Municipale	Marie-Edith Choquel Martos T. 079 549 73 60 marie-edith.martos@hermenches.ch	Bâtiments communaux Terrains et places communales Cases de congélateur ORPC
Municipal	Eric Roussel T. 079 572 34 53 eric.roussel@hermenches.ch	Finances Assurances Ecoles - AISMLE Police Informatique - Internet

Assermentation des autorités le jeudi 18 juin à 19h00 au battoir

En présence de Madame la Préfète Anne Marion Freiss, nos autorités municipales et communales seront assermentées pour la législature 2026 - 2031.



Participez à la vie communale locale Devenez membre du Conseil Général d'Hermenches

Le Conseil général est l'organe délibérant des communes vaudoises dont la population ne dépasse pas 1000 habitants.

Toute personne éligible dans une commune peut en faire partie par le biais d'une assermentation.

Le Conseil Général permet aux citoyennes et citoyens assermenté-e-s de participer activement à la vie communale. Il se prononce sur les objets qui lui sont soumis et contribue ainsi au développement et à l'avenir de notre collectivité.

Que vous soyez nouvellement installé-e ou résident-e de longue date, votre engagement et votre expérience représentent une contribution précieuse au service de la communauté.

Être conseillère ou conseiller au Conseil général, c'est participer aux deux à quatre séances annuelles et d'éventuels travaux d'analyse au sein de commissions.

La prochaine séance d'assermentation pour la législature 2026 – 2031 aura lieu le jeudi 18 juin prochain au battoir, en présence de Madame la Préfète Anne Marion Freiss

Nous vous encourageons à prendre part activement à la vie démocratique de notre commune

Intéressé-e ? Pour toutes informations, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Luc Danalet, président du Conseil Général au 078 789 44 64 ou par mail à l'adresse conseil@hermenches.ch.

A la fin de la cérémonie, une collation sera offerte par la commune.

Le bureau du Conseil Général

Dans le cadre de la coupe du monde de football, le 2^{ème} match de la NATI (Suisse – Bosnie-Herzégovie), à 21h00, sera diffusé sur grand écran au battoir. Une buvette sera organisée.

INFORMATIONS COMMUNALES

Lutte contre les frelons asiatiques

Afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques sur le territoire cantonal, la Direction générale de l'environnement a mandaté le Professeur Daniel Cherix, expert en la matière, pour conduire des opérations avec l'appui de la Protection civile. Cette collaboration est une première suisse dans la lutte contre cette espèce invasive.



Un nid secondaire d'environ 1 mètre de haut peut contenir jusqu'à 8'000 frelons dont 8 futures reines.

Espèce particulièrement invasive

Provenant d'Asie, le frelon asiatique est une espèce particulièrement invasive, capable de se reproduire très rapidement, qui s'attaque aux vergers et aux abeilles, impactant la biodiversité locale et l'économie agricole. Il peut représenter un risque pour les personnes souffrant d'allergie ou dérangeant un nid. On comptait dans le canton de Vaud 4 nids en 2022, 40 en 2023 et une centaine l'année 2024. Le nombre d'annonces depuis le mois d'avril 2025 est impressionnant avec quelques 40 annonces quotidiennes lors de météo favorable. Toute personne peut signaler la présence de cette espèce sur la plateforme www.frelonasiatique.ch.



nid naissant, Laurent Cavallini

Nid primaire

Forme plutôt ronde, taille ballon de foot

Dans les buissons, garages, couverts...



nid primaire Quentin Voellinger



nid primaire agrandi, Didier Bettens

Nid secondaire

Forme poire jusqu'à 80 cm de diamètre

Dans canopée des arbres jusqu'à 30m de haut



nid secondaire Quentin Voellinger

A noter que : l'**Arrêté sur la destruction des nids de frelons asiatiques (ADeFA) du 25 mars 2026** (Canton de Vaud) impose à quiconque observe un nid de frelon asiatique de le signaler.

Comment réagir lors d'une attaque ?

Rester calme, éviter les mouvements brusques, s'éloigner rapidement le plus loin possible du nid, ne pas rester grouper.

Que faire après une attaque ?

Se mettre au repos, si la piqûre a eu lieu sur la main - retirer montre / bague / bracelet, nettoyer la plaie à l'eau savonneuse, appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou en présence de tout symptôme évoquant un choc allergique.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

Travaux bruyants

En cette période propice au jardinage, la Municipalité vous rappelle que tous les travaux bruyants tels que l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses ou tous autres engins susceptibles de gêner le voisinage sont interdits, sous peine de dénonciation :

- ◆ Entre 12h00 et 13h00,
- ◆ Dès 20h00 et jusqu'à 7h00 du matin,
- ◆ Les dimanches et jours fériés.

Merci de votre compréhension.



Canicule

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les séniors sont particulièrement touchés.

Les coups de chaleur et de déshydratation guettent également les nourrissons et les enfants en bas-âge.

Soyons solidaires et prêtons-leur attention.



INFORMATIONS COMMUNALES

Taille des haies

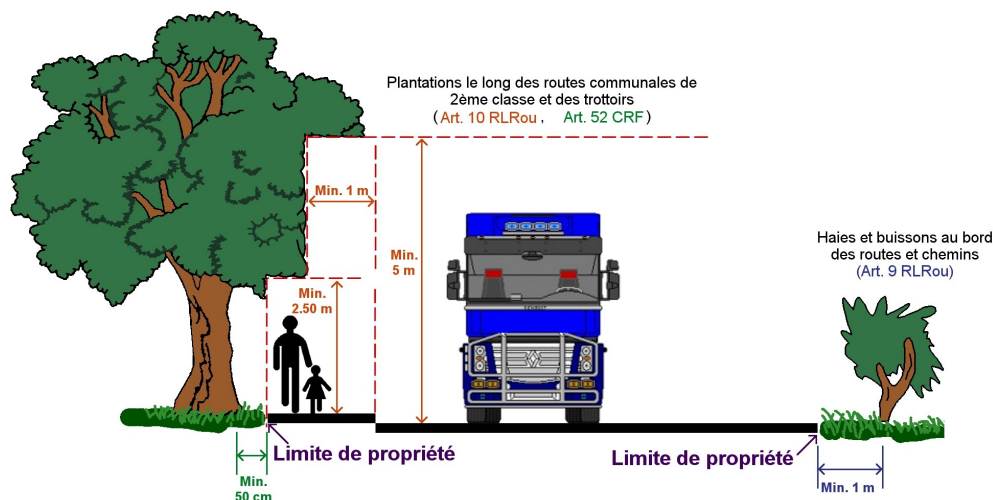
Selon les articles 8, 9 et 10 RLrou, les dispositions suivantes doivent être prises concernant la végétation avoisinant les routes ou le domaine public :

Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien. En général, les hauteurs maximales admissibles en bord de chaussée sont de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas. Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

Les haies ne peuvent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public.

Sur les fonds riverains d'une route cantonale ou communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :



Plantations voisines d'un autre fonds ou de routes communales de 2ème classe

Pour la végétation séparant des propriétés privées, les dispositions du Code rural et foncier vaudois s'appliquent. Les articles 37, 38, 52 et 57 notamment, font état des dispositions ci-après :

Aucune plantation (haie, arbre, arbuste, arbrisseau) ne peut être faite à moins de 50 cm de la limite entre 2 fonds. Cette distance minimale s'élève à 1 m si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

La hauteur de la haie séparant 2 fonds ne peut pas dépasser 2 m, sauf consentement du propriétaire voisin. Cette hauteur maximale est abaissée à 1,5 m si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Le voisin peut exiger l'enlèvement ou l'écimage des plantations violant les dispositions légales.

Dans le cadre d'un litige opposant des propriétaires sur la distance, la hauteur ou l'empiètement de la végétation entre

Concert de l'Union Instrumentale de Moudon

L'Union Instrumentale de Moudon a été fondée en 1990, elle est présidée par Madame Cécile Streit et dirigée par Monsieur Xavier Cherpillod.

Cette année, elle vous propose un concert le mardi 23 juin à 20h00 au battoir. Venez nombreux !

Toujours à la recherche de musiciens de tous niveaux et de tous âges. Les répétitions se font les mardis soirs dans la caserne du centre-ville.

UnionInstrumentaleMoudon.blog4ever.net



Apéritif estival canadien

Les apéros canadiens sont de retour !

Nous vous donnons rendez-vous autour de la fontaine couverte de la commune :

- ◆ Vendredi 10 juillet dès 19h00
- ◆ Lundi 20 juillet dès 19h00
- ◆ Lundi 10 août dès 19h00
- ◆ Jeudi 20 août dès 19h00

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de ces rencontres informelles.

Le Groupe animation



MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE



Avec le soutien de



Inauguration Pont des Cassettes

Vendredi 19 juin 2026

18h30

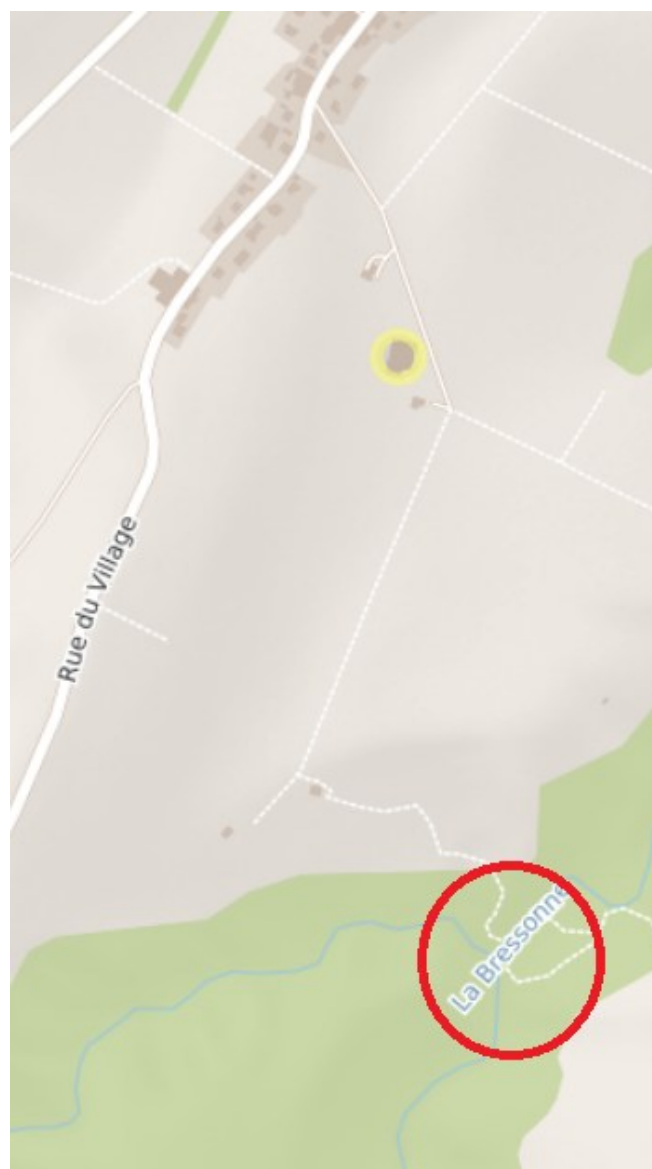
au Pont des Cassettes

Partie officielle

Jean-François Perroud, Syndic de Vucherens

Sylvain Crausaz, Syndic d'Hermenches

Apéritif offert à la population



Visite du réservoir des Esserts

Le réservoir intercommunal des « Esserts » a été totalement rénové.

Vous êtes cordialement invités à une visite, ouverte à toutes et tous, prévue le 24 juin 2026 de 19h à 20h.

Le réservoir se situe sur la commune de Jorat-Menthue, **au village de Villars-Tiercelin, entre la route des Paysans et le bâtiment forestier.**

Nous vous attendons nombreux pour cette visite unique.



Parking vers le Sentier Handicap et Nature - Terrain de foot de Villars-Tiercelin

MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

40ème Tir du 1er août

Mercredi 15 juillet 2026	17h00 à 20h30 (tir avancé)
Mercredi 22 juillet 2026	16h00 à 20h30
Jeudi 23 juillet 2026	16h00 à 20h30
Vendredi 24 juillet 2026	14h00 à 20h30
Samedi 25 juillet 2026	9h00 à 12h00



Une buvette sera ouverte où vous pourrez déguster nos succulents steaks

Société de tir La Colombe

Fête nationale du 1er août

Tous les habitants du village sont cordialement invités à partager le repas offert par la commune, qui cette année sera organisé par le Chœur d'Hommes Les Mec'connus de la Bressonne et servi à la salle du battoir. Pour les personnes résidant hors du village, des repas peuvent être achetés directement sur place.

A partir de 18h30

Accueil et repas

21h00

Partie officielle au battoir

suivie du

Feu du 1er août



BOIS DE FEU

Nous vous rappelons que la Municipalité ne procède plus au ramassage des branches et du bois chez les privés.

Aucun dépôt de bois ne peut être effectué sans autorisation de la Municipalité.

Nous vous remercions de prendre contact avec Madame Nathalie Ischer, municipale responsable au 079 693 53 20 ou avec Monsieur Sylvain Crausaz, syndic au 078 628 02 82.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et de partager ce repas.

La Municipalité

Inauguration

Place récréative de « l'Ochette »

Samedi 22 août 2026

13h30 **Accueil**
Devant l'espace récréatif de l'Ochette

Verre de l'amitié
Offert par la commune

13h45 **Partie officielle**
Sylvain Crausaz, Syndic
Eric Roussel, Municipal

14h00 **Ouverture de stands et début des activités**
Nombreux jeux animés par les sociétés locales



